

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1974 B 00372

Numéro SIREN : 304 497 183

Nom ou dénomination : A2BCD

Ce dépôt a été enregistré le 09/08/2019 sous le numéro de dépôt 14787

A2BCD

Société par actions simplifiée au capital de 105.000 euros

RCS Versailles n° 304 497 183
12 place du Marché 78600 Maisons Laffitte

Procès-verbal des décisions de l'associée unique du 28 juin 2019

Le Commissaire aux Comptes de la société est excusé et n'assiste pas à l'assemblée.

La société SDPF, Associée unique de la Société, représentée par son Président, Monsieur Anthony CARLE, a pris les décisions suivantes :

Rapport de gestion ;
Rapport du Commissaire aux comptes ;
Rapport spécial du Commissaire aux comptes ;
Approbation des comptes clos au 31 décembre 2018 ;
Approbation des conventions réglementées ;
Affectation du résultat ;
Quitus au Président ;
Quitus aux Administrateurs ;
Décision concernant les commissaires aux comptes ;
Pouvoirs à donner.

n° de
dépôt



n° de
gestion

09 AOUT 2019

n° de
facture

Quib.

n° de
chrono

Première résolution

L'associée unique, après avoir entendu la lecture les rapports du Président et du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve ces comptes tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans lesdits comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

Deuxième résolution

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 227-10 du Code de commerce, constate que les conventions concernées sont conclues avec l'associée ou avec des sociétés que celle-ci contrôle, et que cette résolution ne peut faire l'objet d'un vote.

Troisième résolution

L'associée unique constate que les comptes font apparaître un bénéfice de 228.107 euros.

L'associée unique approuve la proposition d'affectation du résultat au compte report à nouveau qui sera alors créditeur à hauteur de 170.532 euros.

L'associée unique prend acte de ce qu'il n'a pas été distribué des dividendes au cours de l'un des trois exercices précédents.

Quatrième résolution

L'associée unique donne quitus entier et sans réserve au Président, Monsieur Anthony Carle, de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cinquième résolution

L'associée unique donne quitus entier et sans réserve à Monsieur Pierre Carle, Administrateur, de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Sixième résolution

L'associée unique donne quitus entier et sans réserve à Madame Valérie Carle, Administrateur, de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Septième résolution

L'associée unique constate que les seuils conditionnant la nomination de commissaire aux comptes pour une société par actions simplifiées n'ont pas été dépassés à la clôture des deux derniers exercices et que la société n'est pas dans l'obligation de procéder à une telle désignation.

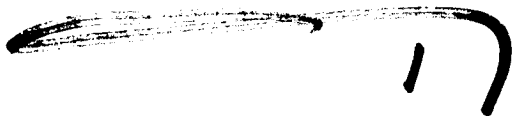
L'associée unique constate que les mandats des commissaires aux comptes titulaire (THOMAS OBERT) et suppléant (GUILLAUME DUPONT) ont pris fin, et décide de ne pas nommer de nouveaux commissaires aux comptes.

Huitième résolution

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits des présentes pour accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé et signé le présent procès-verbal par l'Associée unique et Présidente de la Société.

Anthony Carle
Président de SDPF, associée unique



A2BCD

COPIE CERTIFIÉE CONFORME /

Liase Fiscale

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2019

Désignation de l'entreprise : A2BCD		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12	
Adresse de l'entreprise 12 Place du Marché 78600 MAISONS-LAFFITTE		Durée de l'exercice précédent * 12	
Numéro SIRET * 3 0 4 4 9 7 1 8 3 0 0 0 2 6			Néant ☐ *
			Exercice N clos le, 31/12/2018
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
			Net 3
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
Immobilisations en cours	AV	AW	
Avances et acomptes	AX	AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
Autres participations	CU	CV	
Créances rattachées à des participations	BB	BC	
Autres titres immobilisés	BD	BE	
Prêts	BF	BG	
Autres immobilisations financières *	BH	BI	
TOTAL (II)		BJ	BK
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE
Disponibilités	CF	CG	
Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	
TOTAL (III)		CJ	CK
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Écarts de conversion actif *	CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an :
Chaise de réserve de propriété *		Stocks :	Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		A2BCD		Néant ☐		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 105 000			DA	105 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	10 500	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réplémentées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation de cours BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants FJ)			DG	3 451	
	Report à nouveau			DH	(57 575)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	228 107	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	289 484	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	210 397	
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR	210 397	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	36	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	270 145	
	Dettes fiscales et sociales			DY	491 315	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	12 020 120	
Compte régularisé	Produits constatés d'avance (1)			EB		
	TOTAL (IV)			EC	13 781 617	
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	14 281 498		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1956)	IC		
			Écart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	13 781 617	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCT			EH	36	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 7032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>A2BCD</u>		Néant ☐						
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	3 036 868	FI		FI	3 036 868	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	3 036 868	FK		FL	3 036 868	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)					FP	13 832	
	Autres produits (1) (11)					FQ	5	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	3 050 704
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS	
	Variation de stock (marchandises) *						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	1 033 678
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	72 050
	Salaires et traitements *						FY	1 165 002
	Charges sociales (10)						FZ	534 611
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	13 016
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	177
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 619 534
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	232 170
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GII	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	99
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
Total des produits financiers (V)						GP	99	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
Total des charges financières (VI)						GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	99	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	232 268	

SAGE Experts-comptables Janvier 2019 : En préparation

(REVOIR : voir tableau n° 205.2) * Des excédents ou déficits sur cette rubrique sont décomposés dans la rubrique 205.2.

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A2BCD		Néant ☐		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	17 287	
	Total des produits exceptionnels (*) (VII)	HD	77 287	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 500	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	77 097	
	Total des charges exceptionnelles (*) (VIII)	HH	78 597	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(1 310)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices *		HK	2 851	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	3 128 090	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 899 982	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	228 107	
RÉVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 21 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	13 832	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(12) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	AC	obligatoires	AD
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (S'il n'est pas suffisant, reproduire le cadre (7) ci-dessous en annexes) :	Exercice N		
PROVISION CÉSSIONS DÉBITRISES	Charge exceptionnelles	Produits exceptionnels		
	54 813	50 659		
PROVISION RISQUES DÉBITEURS	22 278	26 623		
AMENDES CODE DE LA ROUTE	1 500			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N-1			
	Charge antérieure	Produit antérieur		

SAGE Experts-comptables janvier 2019 : Etat préparatoire

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise A2BCD										Néant ☐ *	
CADRE A				IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations	
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	114 492	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO		
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2	KP		KQ		KR		
					KS		KT		KU		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KV	230 613	KW		KX		
					KY		KZ		LA		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			LB	76 508	LC		LD		
		Matériel de transport *			LE		LF		LG		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LH		LI		LJ		
		Emballages récupérables et divers *			LK		LL		LM		
	Immobilisations corporelles en cours				LN	307 121	LO		LP		
	Avances et acomptes										
	TOTAL III										
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
	Autres participations				8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés				IP		IR		IS		
	Prêts et autres immobilisations financières				IT	7 597	IU		IV		
	TOTAL IV				LQ	7 597	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	429 210	OH		OJ			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste 1				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	114 492	IX		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		IS		MG		MH		MI		
				IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers	IU		MM		MN	230 613	MO		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR		
	Matériel de bureau et mobilier informatique		IW		MS		MT	76 508	MU		
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG		NH	307 121	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations		IO		ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	7 597	2G			
TOTAL IV		I3		NJ		NK	7 597	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL	429 210	ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



TABLÉAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2019

Exercice N clos le						3 1 1 2 2 0 1 8
Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.						
Désignation de l'entreprise : <u>A2BCD</u>						Néant ☒ *
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ; b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».						
CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =						
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.						

Désignation de l'entreprise <u>A2BCD</u>										Néant ☐	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	9 268	PF		PG		PH	9 268	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM			PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR			PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV			PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	200 324		QE	10 954		QF		QG	211 278
	Matériel de transport	QH			QI			QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	69 202		QM	2 062		QN		QO	71 264
	Emballages récupérables et divers	QP			QR			QS		QT	
TOTAL III			QU	269 526	QV	13 016		QW		QX	282 542
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			YN	278 794	YP	13 016		YQ		YR	291 810
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissement TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NI			NI			NO			
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NI	NL	NV			
Total général non créés (NP + NQ + NR)		NW	Total général non créés (NS + NT + NU)		NY	Total général non créés (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations								SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>A2BCD</u>		Néant ☐			
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-I) *	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EQ	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		6J	6K	6L	6M
		6N	6P	6Q	6R
		6S	6T	6U	6V
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	7Z	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.				10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être mentionnées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

DGFIP N°2057-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : A2BCD		Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UN	
	Prêts (1) (2)	UP	US	
	Autres immobilisations financières	UT	UV	
		7 597	7 597	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA		
	Autres créances clients	UX	315 090	
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (UO) antérieurement constituée *)	ZI		
	Personnel et comptes rattachés	UY		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	27 744
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	62 526
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	
		Divers	VP	
	Groupe et associés (2)	VC		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	13 020 166	
	Charges constatées d'avance	VS	7 012	
	TOTAUX		VT	13 440 135
	RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF		
			13 432 538	
			7 597	
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	
			A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y		
Autres emprunts obligataires (1)		7Z		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	36	
	à plus d'1 an à l'origine	VH		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	270 145	
Personnel et comptes rattachés		8C	185 134	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	204 541	
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	2 851	
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	49 500	
	Obligations cautionnées	VX		
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	49 290	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J		
Groupe et associés (2)		VI		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	13 020 120	
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2		
Produits constatés d'avance		8L		
TOTAUX		VY	13 781 617	
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		
			13 781 617	
		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques	VL	
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

SAGE Experts-comptables janvier 2019 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD.

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP 2058 A 2019

Extension

A2BCD

[illegible]

Désignation de l'entreprise A2BCD		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	189 732	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	189 732	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} bis A1. 1 ^{er} du CGI. dotations de l'exercice	ZT	137 697	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
Reprises sur l'exercice			
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} bis A1. 2 du CGI*	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9I	
Charges à payer			
EFFORT CONSTRUCTION	9K	5 137	9L 4 949
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	5 137	YO 4 949
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-CSD 2019

Désignation de l'entreprise : A2BCD										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(89 852)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ – Réserves légales – Autres réserves }	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	32 277		Dividendes		ZD						
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZE							
					Report à nouveau	ZF							
	TOTAL I	OF	(57 575)		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	(57 575)					
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :			
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7								YQ				
	– Engagements de crédit-bail immobilier								YR				
	– Effets portés à l'escompte et non échus								YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance								YT	22 685			
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) JS								XQ	158 386			
	– Personnel extérieur à l'entreprise								YU	469 071			
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	51 894			
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV				
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES								ST	331 643			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZI	1 033 678			
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE								YW	31 956			
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS								YZ	40 094			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								YX	72 050			
TVA	– Montant de la TVA collectée								YY	608 107			
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	196 561			
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2018) *								OB	1 149 030			
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								OS				
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	%			
	– Numéro de centre agréé * XP								– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG				
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies								RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
					Plus-values à 50%	JM		Imputations	JC				
	Groupe: résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
					Plus-values à 50%	JP		Imputations	JE				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquez 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 et dans la notice n° 2058 NOI pour le régime de groupe.

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 55 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : A2BCD					Néant ☒		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous-concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRI A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (12)						
	CADRI B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (13)						
CADRI C : autres plus-values taxable à 19 % (14)							

BAGE Experts-comptables, janvier 2019 : Etal prévalent

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

(A)

(B)

(Ventilation par lots)

(C)

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A2BCD		Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant	☒ *
-------------------------------------	--	------------------------------------	----	-------	---------------------------------------

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

(a) Exercices antérieurs de l'exercice N-1

Origine		Montant net des plus-values réalisées ²	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 <i>quaterdecies</i> 1 ^{er} et 1 ^{er} <i>quater</i> CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
		N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée	N - 3			
	différente (art. 39 <i>quaterdecies</i>	N - 4			
	1 ^{er} et 1 ^{er} <i>quater</i> du CGI)	N - 5			
	(à préciser) au titre de :	N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
	N - 9				
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS
 Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

11

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

11

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : A2BCD Néant ☒

☐ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
☐ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ¹ ou 16 % ² .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies 0 bis du CGI) ³ .	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies 0 du CGI) ⁴ .	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
1	2	3	4
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. J=S+D+F-G-H
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies 0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies 0 bis du CGI)	À 15 % ou À 16,5 % ⁽¹⁾		
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(15)

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFiP N°2059-D-SD 2019

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>ALBOD</u>		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Reserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ③		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 203.

Désignation de l'entreprise: A2BCD		Néant ☐	
Exercice ouvert le: 01/01/2018 et clos le: 31/12/2018		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	24.00
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	3 036 859
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	3 036 868
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	5
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	3 800
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	3 805
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	112 383
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	763 269
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	177
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	875 829
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3) OG	2 164 844
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).		SA	2 164 844

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX	3 036 859	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	24.00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	HX	26 356 761			
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 1 8	GZ	3 1 / 1 2 / 2 0 1 8	
Date de cessation	HR	/ /			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.					

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2019

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122018 N° SIRET 3 0 4 4 9 7 1 8 3 0 0 0 2 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A2BCD

ADRESSE (voie) 12 Place du Marché

CODE POSTAL 78600 VILLE MAISONS-LAFFITTE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	5000
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	S.A.S.	Dénomination	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES		
N° SIREN (si société établie en France)	379875586	% de détention	100.00	Nb de parts ou actions	5000
Adresse :	N° 4	Voie	RUE D'ARGENSON		
	Code Postal 75008	Commune	PARIS		
		Pays	FRANCE		
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
	Nom marital		% de détention	Nb de parts ou actions	
Naissance:	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
	Nom marital		% de détention	Nb de parts ou actions	
Naissance:	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

31122018

N° SIRET 3 0 4 4 9 7 1 8 3 0 0 0 2 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A2BCD

ADRESSE (voie)

12 Place du Marché

CODE POSTAL

78600

VILLE

MAISONS-LAFFITTE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

A2BCD

Société par actions simplifiée au capital de 105.000 euros
RCS Versailles n° 304 497 183
12 place du Marché 78600 Maisons Laffitte

Rapport de gestion à l'Assemblée Générale Ordinaire Statuant sur les comptes sociaux clos au 31 décembre 2018

Monsieur,

Nous avons réunis cette Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément aux dispositions de la loi et des statuts, afin de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Nous rappelons que notre Société, par assemblée générale extraordinaire du 20 juin 2019 a décidé de modifier sa forme sociale de société anonyme en société par actions simplifiée, que les mandats des administrateurs ont cessé à cette même date, et qu'un nouveau Président a été nommé, à savoir la société SDPF.

Nous vous précisons que les comptes annuels de notre Société ainsi soumis à approbation ont été établis selon des formes et méthodes identiques à celles des années précédentes.

Les données essentielles sont les suivantes :

Le chiffre d'affaires net est de 3.036.868 euros (2.742.779 euros l'année précédente), soit une nouvelle augmentation (+10,72%).

Après déduction des amortissements et provisions réglementairement justifiés, le redressement du compte de résultat s'amplifie et l'exercice fait apparaître un bénéfice de 228.107 euros (32.277 euros l'exercice précédent), qui permet la résorption du report à nouveau négatif.

Dès lors, la situation présentée à l'Assemblée s'avère très satisfaisante.

I - Rapport sur l'activité au cours de l'exercice 2018

Le résultat d'exploitation, largement positif l'année dernière (139.233 euros), augmente de 66,75 % et s'établit à 232.170 euros.

Le résultat financier, non significatif, est de 99 euros (il est composé des seuls intérêts sur valeurs mobilières de placement).

Le résultat exceptionnel est, par contre, de – 1.310 euros (– 106.956 euros l'année passée).

L'activité de syndic (honoraires normaux), qui représente 1.753.433 (1.648.341 euros lors de l'exercice précédent), est à nouveau en hausse (+ 6,37 %).

Cette activité demeure essentielle et compose le cœur du chiffre d'affaires (57,74 %) ; avec les rémunérations liées, soit un total de 2.454.411 euros, elle représente toujours un peu plus de 80 % du chiffre d'affaires annuel (80,82%).

Les honoraires de gérance « pure » s'établissent à 314.101 euros (308.579 euros pour l'exercice précédent), soit une amélioration de 1,79 % qui rattrape le ralentissement (- 0,60) % de l'année passée.

L'activité Gérance (tout compris) est de 459.953 euros (contre 466.635 euros pour l'exercice précédent).

Ce secteur représente le second élément du chiffre d'affaires annuel, pour 15,14 % de l'activité globale (17 % l'année passée).

Enfin, la société a enregistré un chiffre d'affaires pour transaction à hauteur de 90.415 euros (contre 1.667 euros d'honoraires pour l'exercice précédent), soit très au-delà du CA prévisionnel.

L'effectif salarié reste stable (24 personnes).

Il n'a été mis en place aucun système de régime de retraite complémentaire ou autres avantages viagers au bénéfice de son mandataire social.

Les engagements hors bilan au titre des indemnités de départ à la retraite sont de 95.948 euros (page 19 du bilan).

Analyse de la situation financière

Conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article L.225-100 du Code de Commerce, nous vous présentons une analyse de la situation financière de la société, et plus particulièrement de son endettement.

Au 31 décembre 2018, grâce à une gestion attentive, la société n'est engagée dans aucun emprunt, et dispose de valeurs mobilières de placement pour 300.099 euros ainsi que d'une trésorerie sociétale de 411.461 euros.

Informations relatives aux délais de paiement

En application de l'article L.441-6-1 du Code de Commerce, les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes publient des informations sur les délais de paiement de leurs fournisseurs ou de leurs clients.

Au 31 décembre 2018, le compte « Fournisseur et comptes rattachés » s'établit à 270.145 euros (134.763 euros en 2017). Les délais de règlement des fournisseurs indiqués par ceux-ci sont respectés, sauf contestation. Ils sont de 59,66 jours (55,33 jours en moyenne en 2017).

Il est possible d'expliquer le délai notamment au regard des facturations de notre société-mère, SDPF, et des entreprises liées.

Le crédit client est de 37,35 jours (35,60 jours en 2017), pour un compte « Client et comptes rattachés » de 315.090 euros (271.226 euros l'année précédente).

Prévisions 2019

Le chiffre d'affaires budgété pour 2019, pour un total de 3.078.188 euros, est réparti à hauteur de 2.514.073 euros pour l'activité Copropriété, 464.115 euros pour le secteur de la Gérance et 100.000 euros pour la Transaction.

2019 vise à amélioration des chiffres de l'année passée.

Le chiffre d'affaires global (arrondi au millier le plus proche) réalisé au 31 mars 2019 est de 774.000 euros.

Doit être porté à votre connaissance que le dossier d'appel du jugement du Tribunal de Commerce de Versailles le 7 février 2018 a été plaidé le 23 mai 2019 devant la Cour, avec un délibéré prévu pour le mois de juillet 2019.

Aucun autre évènement important concernant directement l'évolution de notre Société n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

II – Conventions visées par l'article L.227-10 du Code de commerce

Les conventions qui sont susceptibles d'être soumises à l'article L.227-10 du Code de commerce font l'objet d'un rapport spécial du commissaire aux comptes. Il s'agit, notamment, de la convention de management, d'animation et de prestations de services conclue avec SDPF, société-mère.

III – Affectation du résultat

Le résultat est bénéficiaire, à hauteur de 228.107 euros.

Nous vous proposons de l'affecter au compte « report à nouveau ». Ce compte sera dès lors créditeur et s'établira à 170.532 (- 57.575 euros + 228.107).

Aucune distribution de dividendes n'a eu lieu au titre des 3 exercices précédents.

IV – Tableaux des résultats des 5 derniers exercices

Ce tableau, qui fait apparaître les résultats et autres éléments caractéristiques de notre Société au cours des cinq exercices écoulés, est en page 20 du bilan.

V – Information sur la participation des salariés au capital social

Au cours de l'exercice écoulé, aucun salarié ou ancien salarié ne détenait d'actions de la Société dans le cadre d'un PEE, d'un FCPE ou résultant de la participation aux résultats de l'entreprise.

VI – Dépenses non déductibles fiscalement

Les comptes de l'exercice ne contiennent aucune dépense somptuaire au sens de l'article 39 § 4 du Code Général des Impôts qui ne serait pas fiscalement déductible. Doivent être notées les sommes de 5.137 euros pour provisions et charges non déductibles (Effort construction), 1.824 euros (amortissements excédentaires), 1.500 euros (amendes code de la route) et 2.014 euros au titre de la taxe sur les voitures particulières des sociétés.

VII – Commissariat aux comptes

Il est rappelé à votre assemblée que vos commissaires aux comptes ont été nommés par assemblée générale du 28 juin 2013, pour six exercices, soit jusqu'à l'assemblée d'approbation des comptes clos au 31 décembre 2018.

Vous constaterez que les mandats des commissaires aux comptes (titulaire et suppléant) ont pris fin.

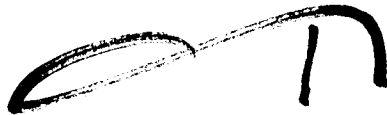
Il apparaît par ailleurs les seuils conditionnant la nomination de commissaire aux comptes pour une société par actions simplifiées n'ont pas été dépassés à la clôture des deux derniers exercices et que la société n'est dès lors pas dans l'obligation de procéder à une telle désignation.

Aussi, je vous propose de ne pas nommer de nouveaux commissaires aux comptes.

Je vais maintenant vous donner lecture des rapports généraux et spéciaux du Commissaire aux Comptes.

Enfin, j'espère votre agrément pour les résolutions proposées au vote de l'assemblée et que vous voudrez bien accorder le quitus à vos administrateurs et président pour leur gestion lors de l'exercice écoulé.

Anthony Carle
Représentant légal de la société SDPF, Présidente

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a vertical line and a small hook.

A2BCD

Société par actions simplifiée au capital de 105.000 euros
12 place du Marché 78600 Maisons Laffitte

RCS Versailles n° 304 497 183

Extrait du Procès-verbal des décisions de l'Associée Unique du 28 juin 2019

(...)

Troisième résolution

L'associée unique constate que les comptes font apparaître un bénéfice de 228.107 euros.

L'associée unique approuve la proposition d'affectation du résultat au compte report à nouveau qui sera alors créditeur à hauteur de 170.532 euros.

L'associée unique prend acte de ce qu'il n'a pas été distribué des dividendes au cours des trois exercices précédents.

(...)

Pour extrait certifié conforme

Anthony Carle
Représentant légal de la société SDPF, Présidente de la Société





THOMAS OBERT

CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE

INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE
DES EXPERTS-COMPTABLES DE
PARIS – ÎLE DE FRANCE

**CABINET DE COMMISSAIRE AUX
COMPTES**

MEMBRE DE LA COMPAGNIE
REGIONALE DE VERSAILLES

A2BCD SAS

Siège Social : 12 Place du Marché
78600 MAISONS LAFFITTE
N° Siren : 304 497 183

Rapport Général du Commissaire aux Comptes

Comptes Annuels – Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport Général du Commissaire aux Comptes

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A2BCD SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

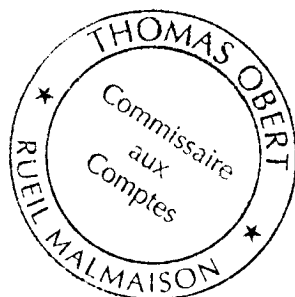
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations



En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

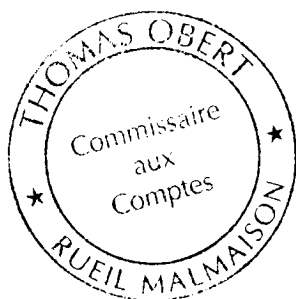
En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.



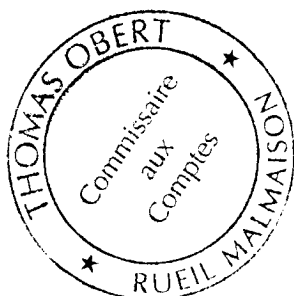
Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative

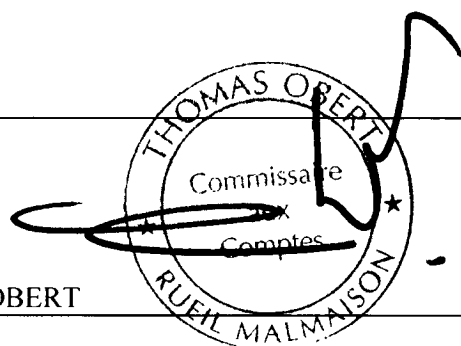


liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Rueil Malmaison, le 10 juin 2019

Le commissaire aux comptes



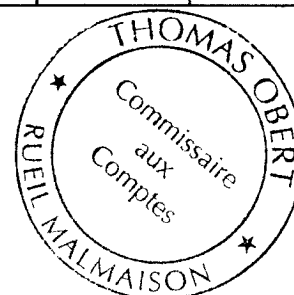
THOMAS OBERT
Commissaire
aux
Comptes
RUEIL MALMAISON

Thomas OBERT

Bilan ACTIF

Présenté en Euros

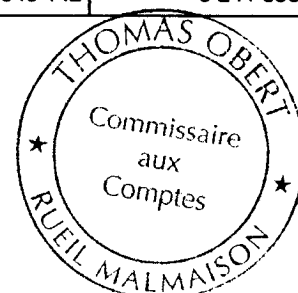
ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 12 mois			Exercice précédent 31/12/2017 12 mois		Variation
	Brut	Amort prov	Net	Net		
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	9 268	9 268				
Fonds commercial	105 224		105 224	105 224		
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immo. Incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations tech., matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	307 121	282 542	24 579	37 595		- 13 016
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	7 597		7 597	7 597		
TOTAL (I)	429 210	291 810	137 400	150 416		- 13 016
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	315 090		315 090	271 226		43 864
Autres créances						
· Fournisseurs débiteurs	46		46	300		- 254
· Personnel						
· Organismes sociaux						
· Etat, impôts sur les bénéfices	27 744		27 744	38 052		- 10 308
· Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	62 526		62 526	20 268		42 258
· Autres	13 020 120		13 020 120	10 135 038		2 885 082
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	300 099		300 099			300 099
Disponibilités	411 461		411 461	408 286		3 175
Charges constatées d'avance	7 012		7 012	16 556		- 9 544
TOTAL (II)	14 144 098		14 144 098	10 889 726		3 254 372
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	14 573 308	291 810	14 281 498	11 040 142		3 241 356



Bilan PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 105 000 Euros)	105 000	105 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	10 500	10 500	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	3 451	3 451	
Report à nouveau	-57 575	-89 852	32 277
Résultat de l'exercice	228 107	32 277	195 830
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	289 484	61 377	228 107
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	210 397	210 587	- 190
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	210 397	210 587	- 190
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts			
Découverts, concours bancaires	36		36
Emprunts et dettes financières diverses			
Divers			
Associés			
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	270 145	134 763	135 382
Dettes fiscales et sociales			
Personnel	185 134	181 005	4 129
Organismes sociaux	204 541	230 395	- 25 854
Etat, impôts sur les bénéfices	2 851		2 851
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	49 500	48 369	1 131
Etat, obligations cautionnées			
Autres impôts, taxes et assimilés	49 290	38 108	11 182
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	13 020 120	10 135 538	2 884 582
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	13 781 617	10 768 178	3 013 439
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	14 281 498	11 040 142	3 241 356



Compte de résultat

Présenté en Euros

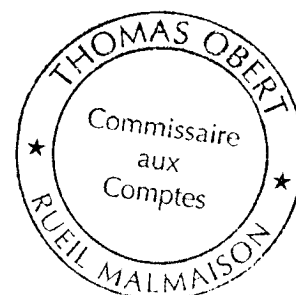
	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services	3 036 868		3 036 868	2 742 779	294 089 10.72
Chiffres d'affaires Nets	3 036 868		3 036 868	2 742 779	294 089 10.72
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation reçue					
Reprises sur amort. et prov., transfert de charge			13 832	20 179	- 6 347 -31.45
Autres Produits			5	312	- 307 -98.40
Total des produits d'exploitation			3 050 704	2 763 270	287 434 10.40
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock matières premières et autres approv.					
Autres achats et charges externes			1 033 678	876 777	156 901 17.90
Impôts, taxes et versements assimilés			72 050	49 656	22 394 45.10
Salaires et traitements			1 165 002	1 151 126	13 876 1.21
Charges sociales			534 611	532 466	2 145 0.40
Dotations aux amortissements sur immobilisations			13 016	13 492	- 476 -3.53
Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant					
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Autres charges			177	519	- 342 -65.90
Total des charges d'exploitation			2 818 534	2 624 037	194 497 7.41
RESULTAT EXPLOITATION			232 170	139 233	92 937 66.75
Bénéfice attribué ou perte transférée					
Perte supportée ou bénéfice transféré					
Produits financiers de participations					
Produits des autres valeurs mobilières					
Autres intérêts et produits assimilés			99	99	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charge					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers			99	99	N/S
Dotations financières aux amortissements et provisions					
Intérêts et charges assimilées					
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières					
RESULTAT FINANCIER			99	99	N/S
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			232 268	139 233	93 035 66.82



Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges	77 287	106 631	- 29 344	-27.52
Total des produits exceptionnels	77 287	106 631	- 29 344	-27.52
Charges exceptionnels sur opérations de gestion	1 500		1 500	N/S
Charges exceptionnels sur opérations en capital		3 000	- 3 000	-100
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	77 097	210 587	- 133 490	-63.39
Total des charges exceptionnelles	78 597	213 587	- 134 990	-63.20
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1 310	-106 956	105 646	98.78
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	2 851		2 851	N/S
Total des Produits	3 128 090	2 869 901	258 189	9.00
Total des charges	2 899 982	2 837 624	62 358	2.20
RESULTAT NET	228 107	32 277	195 830	606.72
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				



Annexe Légale

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total est de 14 281 497,65 Euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 228 107,46 Euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Fonds commercial
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Engagements financiers
- Honoraires des Commissaires Aux Comptes
- Effectif moyen
- Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés
- Résultat des 5 derniers exercices



Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

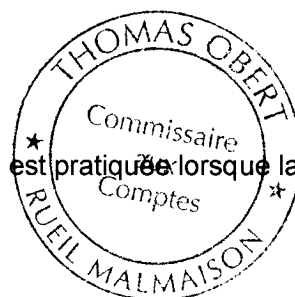
Logiciels informatiques	3 ans
Agencements, aménagements, installations	10 ans
Matériel de bureau et informatique	de 04 à 10 ans
Mobilier	10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),

Utilisation du CICE :

Au titre de l'année civile écoulée, la société a bénéficié d'un crédit d'impôt de 27 744 Euros.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- de formation et de recrutement

Ce dispositif n'a donc servi ni à financer une hausse des bénéfices distribués ni à accroître les rémunérations des dirigeants.

FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

Il est communément admis que la valeur des activités d'administrateurs de biens et syndic peut être appréciée sur la base de coefficients appliqués aux honoraires annuels et variant en fonction des métiers de 0,8 à 3.

Le test effectué selon ces critères permet de conclure qu'aucune dépréciation n'est nécessaire.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2016-07 du 04 novembre 2016
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce



Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Traitement dans les comptes des syndicats de copropriété des fonds des syndicats de copropriétaires – Recommandation ANC n° 2017-01 du 10 mars 2107 - Changement de présentation

Au regard des textes relatifs à la définition des comptes « banques » et des comptes de tiers (articles 945-51 et 621-11 du règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général), le traitement comptable des comptes ou sous-comptes bancaires gérés par le syndic de copropriété pour le compte des syndicats de copropriétaires est le suivant :

Les opérations traitées par l'entité pour le compte de tiers en qualité de mandataire sont comptabilisées dans un compte de tiers. Seule la rémunération de l'entité est comptabilisée dans le résultat.

En conséquence, les opérations de gestion des comptes bancaires et sous-comptes doivent être comptabilisées dans un compte de tiers, 467XX débiteur ou créditeur.

Les informations relatives aux comptes des mandants sont fournies dans l'annexe ci-après.



BALANCE DES COMPTES MANDANTS

Etat exprimé en euros

ACTIVITE GESTION IMMOBILIERE		DÉBIT	CREDIT
		(Actif)	(Passif)
GERANCE			
Propriétaires		2732, 18	119 672,91
		2732,18	119 672,91
SYNDICATS			
Immeubles		1673,57	12 898 773,50
		1673,57	12 898 773,5
Opérations de mandat gérance (Trésorerie Tiers)		116 940,73	
Opérations de mandat syndicats (Trésorerie Tiers)		12 898 773,50	1673,57
		13 015 714.23	1673,57
TOTAUX		13 015 714.23	13 015 714.23
ACTIVITE TRANSACTION IMMOBILIERE			
TOTAUX		Neant	Neant

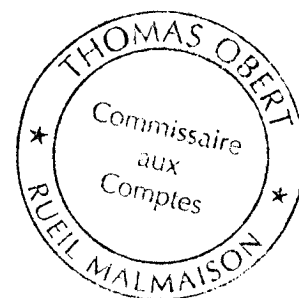
La société A2BCD est titulaire des garanties financières suivantes :

-syndic : 14.500.000€

-Gestion : 600.000€

-Transaction : 110.000€

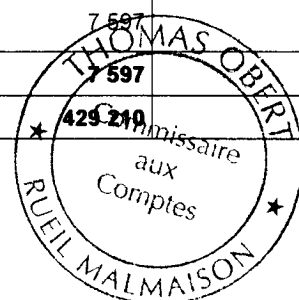
Octroyées par la caisse de Garantie CGEC dans le cadre des dispositions de la Loi Hoguet.



Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	114 492		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements	230 613		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	76 508		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	307 121		
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	7 597		
TOTAL	7 597		
TOTAL GENERAL	429 210		

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles			114 492	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements			230 613	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			76 508	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			307 121	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL			7 597	
TOTAL GENERAL			429 210	

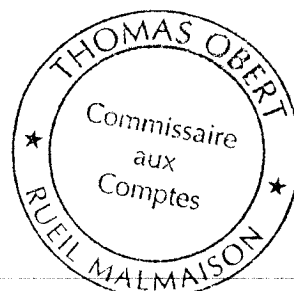


Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	9 268			9 268
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers	200 324	10 954		211 278
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	69 202	2 062		71 264
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	269 526	13 016		282 542
TOTAL GENERAL	278 794	13 016		291 810

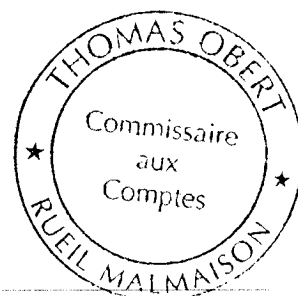
	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers	10 954				
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2 062				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	13 016				
TOTAL GENERAL	13 016				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				



Etat des provisions

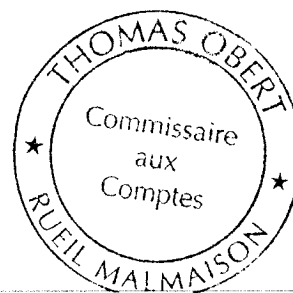
PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions	210 587	77 097	77 287	210 397
TOTAL Provisions	210 587	77 097	77 287	210 397
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations				
TOTAL GENERAL	210 587	77 097	77 287	210 397
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles		77 097	77 287	



Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	7 597		7 597
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	315 090	315 090	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	27 744	27 744	
- T.V.A	62 526	62 526	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	13 020 166	13 020 166	
Charges constatées d'avance	7 012	7 012	
TOTAL GENERAL	13 440 135	13 432 538	7 597
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum	36	36		
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	270 145	270 145		
Personnel et comptes rattachés	185 134	185 134		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	204 541	204 541		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices	2 851	2 851		
- T.V.A	49 500	49 500		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	49 290	49 290		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	13 020 120	13 020 120		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	13 781 617	13 781 617		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				



Fonds commercial

DESIGNATION	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Montant
FONDS COMMERCIAL	105 224			105 224

Charges à payer et avoirs à établir

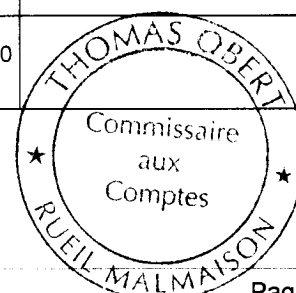
Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 161
Dettes fiscales et sociales	324 054
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	
TOTAL	361 214

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	7 012	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	7 012	

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	5 000	21,00
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	5 000	21,00



Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises Ventes de produits finis Prestations de services	3 036 868
TOTAL	3 036 868

Répartition par marché géographique	Montant
France Etranger	3 036 868
TOTAL	3 036 868

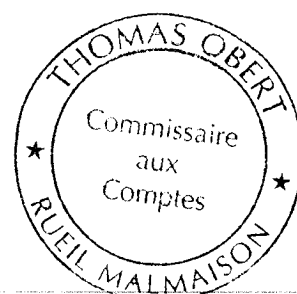
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	232 268	2 867
Résultat exceptionnel (et participation)	-1 310	- 16
Résultat comptable	230 958	2 851

Information relative aux parties liées

Les parties liées avec lesquelles des transactions sont effectuées incluent les entreprises sœurs, et les entités qui détiennent directement ou indirectement une participation dans la société.

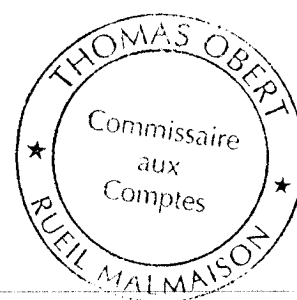
Ces transactions sont effectuées aux conditions normales du marché.



Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus Avals et cautions Engagements en matière de pensions Autres engagements donnés :	
TOTAL	
Dont concernant : - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements reçus	Montant
Avals, cautions et garanties Autres engagements reçus : Garantie financière CGEC copropriété Garantie financière CGEC gérance Garantie financière CGEC Transaction Immobilière	 14 500 000 600 000 110 000
TOTAL	15 210 000
Dont concernant : - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées Dont engagements assortis de sûretés réelles	



Honoraires des Commissaires aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	7 000
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
TOTAL	7 000

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	10	
Agents de maîtrise et techniciens	2	
Employés	12	
Ouvriers		
TOTAL	24	

Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			
Compléments de retraite pour personnel en activité			
Compléments de retraite et indemnités assimilées pour personnel à la retraite			
Indemnités de départ à la retraite et autres indemnités pour personnel en activité		95 948	
TOTAL		95 948	

Commentaires :

La société ne comptabilise pas de provisions au titre montant de l'engagement en matière d'indemnité de départ à la retraite des salariés.

Les critères suivants ont été retenus pour la détermination de ces engagements :

Age de départ : 62 ans
Taux d'actualisation : 1,57%
Taux de croissance des salaires : 2% constant
Table de mortalité : TV 88/90

Selon ces paramètres, l'engagement en matière de retraite au 31 décembre 2018 s'élève à 95 948euros

